■ Régions • Auvergne • Bourgogne • Centre • Languedoc-Roussillon • Limousin • Pays de la Loire • Rhône-Alpes ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Agglos • Agglomération de Nevers • Angers Loire Métropole • Blois • Bourges • Châteauroux • Clermont Communauté • Joué-Lès-Tours • Limoges • Montluçon • Nantes Métropole • Orléans • Saint-Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Roannais Agglo • Saumur Loire Développement • Tours • Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Haute-Loire • Loiret • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Communiqué de Presse

Comité syndical du 4 octobre 2013

Le Comité syndical de l'Etablissement public Loire s'est réuni le 4 octobre à ORLEANS, sous la présidence de Jean GERMAIN.

Parmi les nombreux points abordés, on signalera plus particulièrement la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le vote de la DM3 et le Débat d'Orientations Budgétaires 2014, ainsi que différents points d'information, avis et décisions, notamment au titre de l'aménagement et la gestion des eaux.

Par ailleurs, suite à la volonté exprimée par Jean GERMAIN lors du Comité syndical du 28 juin dernier de céder sa place à la présidence de l'Etablissement, le Comité syndical a accueilli favorablement la candidature de Jean-Pierre LESCORNET, Vice-président de la Région Pays de la Loire.

L'élection de Jean-Pierre LESCORNET est intervenue lors du Comité syndical du 23 octobre, ainsi que la désignation de Karine GLOANEC-MAURIN comme 1ère Vice-présidente.

La Chambre Régionale des Comptes rend son rapport

Le Comité syndical a pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre, Limousin.

A sa lecture, il a été considéré que l'Etablissement devrait y trouver une motivation supplémentaire à poursuivre dans la voie de son développement maîtrisé, dans le prolongement des efforts déjà consentis en termes d'optimisation de ses ressources humaines, techniques et financières. Etant plus particulièrement relevé, dans la synthèse des observations, les éléments suivants :

- « *la situation financière de l'Établissement – budget principal et budget annexe – paraît saine* »
- l'Etablissement « *a financé d'importants investissements, sans pour autant recourir à l'emprunt* »
- « *a constitué ces dernières années [...] des provisions en prévision de travaux à venir [...] et de l'acquisition de locaux* » et « *a adopté, depuis peu, une politique d'amortissement plus contraignante* »
- « *respecte désormais les règles de la comptabilité d'engagement ainsi que l'obligation de procéder au rattachement des charges et produits à l'exercice* »
- « *utilise la faculté d'engagement pluriannuel (AP/CP) pour ses dépenses d'investissements* »
- « *a su obtenir des cofinancements étatiques et surtout européens pour financer une palette d'actions sans cesse élargie* »
- « *bénéficie, en outre, d'une redevance dynamique et de marge de manœuvre au niveau des contributions, la base de calcul n'ayant pas été valorisée depuis 2008* »
- étant indiqués par ailleurs « *les efforts de maîtrise fournis en 2011* » pour les charges de gestion, et le fait que « *la passation [des] commandes publiques n'a fait l'objet d'aucun contentieux* », avec « *une fonction « achats » [...] consolidée* ».

Débat d'Orientations Budgétaires 2014

Double objectif : assurer les engagements souscrits dans le cadre du plan Loire et ne pas augmenter les contributions des collectivités ni la redevance soutien d'étiage, malgré la réduction probable de certains co-financements.

C'est dans ce contexte que le Comité syndical a accueilli favorablement la proposition d'un budget 2014 sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la 6ème année consécutive, soit le maintien d'un niveau global à hauteur de 2,9 M€ équivalent à celui de 2013.

Le montant total de subventions sera, quant à lui, fonction de la validation des interventions par les collectivités.

L'objectif visé pour le montant de la redevance soutien d'étiage est de rester également à un montant équivalent à celui de 2013, soit 3.842.858 €.

A noter également le vote à l'unanimité de la Décision Modificative n°3, n'entraînant pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.
La diminution de crédit à l'occasion de cette DM 3 s'élève à 667.904 €.

L'Etablissement public Loire, au service des 50 collectivités (7 régions, 16 départements, 18 Villes et Agglos et 9 Syndicats intercommunaux) qui le composent actuellement, contribue depuis 30 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère interrégional ou interdépartemental, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), la prévention et la réduction du risque inondation, la stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion, l'aménagement et la gestion des eaux ainsi que la valorisation du patrimoine.

www.eptb-loire.fr

Gestion du risque inondation sur le bassin de la Loire et ses affluents

Dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation pour les TRI (territoires à risque important d'inondation), le Comité syndical a souhaité porter à connaissance des collectivités potentiellement concernées, les éléments d'information sur les possibilités d'appui existantes.

Ainsi, ces dernières pourraient bénéficier de l'expertise et des connaissances acquises par l'Etablissement à travers le pilotage des actions conduites ces dernières années, notamment : les études globales d'analyse du risque et de propositions d'actions sur le haut bassin de la Loire, le bassin de l'Allier, la Loire moyenne, le bassin de la Maine, les actions d'appui aux communes pour la réalisation des PCS et la pose de repères de crues, celles pour l'élaboration de PCA ou encore en faveur des entreprises pour la réduction de leur vulnérabilité.

Dans le droit fil des modalités d'action qu'il a développées dans le cadre par exemple des études « 3P » ou « de vals », l'Etablissement pourrait mettre à disposition son savoir-faire en termes d'animation et de concertation, et si cela était nécessaire, assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'analyse complémentaire requis le cas échéant.

Au-delà d'une action d'appui pour l'élaboration des stratégies locales liées aux TRI, ainsi que du renforcement des échanges techniques entre TRI « voisins » (du bassin de la Maine, de la Loire moyenne, de l'Allier, etc.) l'Établissement pourrait également, ainsi qu'il le fait actuellement sur les vals du Giennois, intervenir sur les autres territoires qui, bien que soumis à des risques forts, n'ont pas été retenus dans la liste des TRI.

Par ailleurs, consulté sur la révision du Réglement d'Information Crues du service de prévision des crues Loire-Cher-Indre, le Comité syndical n'a pas formulé d'observations particulières. Il a simplement souhaité que soit adaptée la rédaction sur :

- les relations avec les gestionnaires d'ouvrages susceptibles d'avoir une influence sur les crues, notamment les informations délivrées par l'EP Loire pour la gestion du barrage de Villerest,
- la prise en compte de la survenue d'éventuels modes dégradés (données non disponibles à la suite d'arrachement de stations, pannes informatiques, etc.).

Démarche "industrielle" de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques

A fin septembre, 2.495 diagnostics ont été demandés, 2.126 sont déjà réalisés (1938) ou en cours de réalisation (188) dans le cadre de la démarche « industrielle ».

Parmi les 1.817 entreprises « diagnostiquées » relancées, plus de 410 ont à ce jour marqué un intérêt à mettre en place les mesures préconisées. Près de 300 entreprises se sont déjà engagées dans cette voie, dont 35 avec leurs demandes de subventions approuvées depuis 2011.

A titre indicatif de l'intérêt de ce soutien financier, l'analyse de cette trentaine de dossiers fait apparaître un montant moyen de subvention légèrement supérieur à 33 k€, pour un coût moyen de projet de 87 k€ environ, à rapprocher du montant moyen des dommages potentiels de plus de 1,8 M€ et de celui des dommages évitables de 720k€.

Pour permettre la poursuite de cette action, avec pour objectif d'atteindre le seuil des 2.500 diagnostics réalisés, le Comité syndical a donné son accord pour prolonger l'autorisation d'engagement de crédits, prévue initialement sur la période 2008-2013, jusqu'à la date limite de fin d'utilisation des crédits du FEDER sans modifier le montant de l'enveloppe prévue.

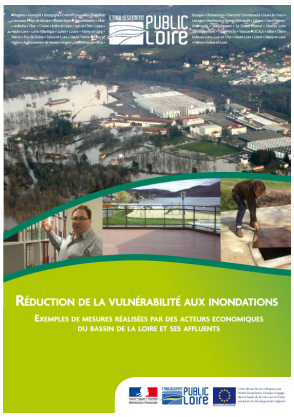

www.plan-loire.fr/demarche-industrielle

Avis de l'Etablissement sur le Plan de gestion des Poissons Migrateurs 2014-2019

Pour faire suite à la sollicitation de la DREAL Pays de la Loire, ainsi que la concertation lancée auprès de ses collectivités membres et des 19 commissions locales de l'eau présentes sur son territoire, l'Etablissement a recueilli un certain nombre d'observations transmises au Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne.

Pour ce qui concerne l'Etablissement, en tant que maitre d'ouvrage de l'opération du soutien des effectifs de saumons sur le bassin et au regard des exigences techniques et administratives découlant notamment du code des marchés publics, il est apparu nécessaire de lever certaines ambigüités dans les dispositions et d'intégrer des précisions afin d'éviter tout problème lors de la mise en œuvre.

En tant que structure porteuse de SAGE, l'Etablissement a indiqué que ce projet était en cohérence avec les documents finaux ou en cours d'élaboration des SAGE qu'il porte. Il a également souhaité que l'association avec les CLE continue et soit renforcée à l'avenir.

Il a été souligné enfin que les actions menées par l'Etablissement au titre de la stimulation de la Recherche/Données/Information, de la restauration de la continuité écologique et en tant que propriétaire-gestionnaire des ouvrages de Villerest et Naussac sont en adéquation avec les orientations du projet de PLAGEPOMI.

contact : sylvie.asselin@eptb-loire.fr

Rapport d'activités 2012

Le Rapport d'activité 2012 a été présenté en séance. Il a pu être ainsi constaté la constance de l'engagement de l'Etablissement, au service des collectivités et en faveur du développement durable du bassin de la Loire et ses affluents. Plus particulièrement, l'accent a été mis sur l'exécution des opérations portées, ainsi que les soutiens (techniques, administratifs et financiers) apportés à d'autres acteurs, parties prenantes ou bénéficiaires de politiques publiques intéressant le bassin fluvial.

Dans une logique de vulgarisation des résultats, le compte-rendu numérique, accompagné d'un livret retraçant l'essentiel des interventions ayant marqué l'année 2012, est développé sous la forme d'un catalogue interactif favorisant une navigation conviviale et offrant de nombreux liens. Il permet ainsi de mieux cerner l'action de l'Etablissement à l'échelle du bassin comme sur le territoire de chacun.

Celui-ci est à la fois diffusé par voie postale et numérique afin d'informer le plus grand nombre.

www.eptb-loire.fr/rapport-activite-2012